

Notre Temps

N° 389 - 3,05 €



# Notre Temps

DOSSIER

## Les droits des femmes à la retraite

**ACTUALITÉ**  
**Oui ou non**  
**aux fonds de**  
**pension?**

**BEAUTÉ**  
**Les nouvelles**  
**crèmes**  
**anti-âge**



*Lisbonne*  
**au printemps**

**ENQUÊTE**  
**ISANTÉ**

# Enfin des solutions pour mieux dormir

T 02868 - 389 - F: 3,05 €

Dom-Tom 3,8 €  
CH 5,8 FS

## Fonds de pension

→ **« Compléter la répartition pour la préserver »**

**Pourquoi, selon vous, la France n'a-t-elle pas d'autre choix que de se doter de fonds de pension ?**

Il est urgent d'agir pour deux raisons. La première est sociale. C'est la retraite des Français qui est en jeu. Toutes les analyses montrent que, demain – pour des raisons démographiques –, le système par répartition va être déséquilibré. Moi, je suis très attaché à la répartition, car c'est la solidarité entre les générations. Mais, si l'on veut la préserver, il faut créer un système par capitalisation pour la compléter, et non s'y substituer. Il faudrait épargner entre 8 et 10 % de son revenu pour compenser la baisse prévisible des régimes par répartition.

La seconde raison qui nous impose de mettre en place des fonds de pension est économique. Pour défendre un modèle de société européen dans une économie mondialisée, il faut des moyens. Or, si les



LUDOVIC BREA

**JEAN-PIERRE THOMAS**

**Auteur de la loi de 1997 sur les fonds de pension – abrogée par le gouvernement Jospin –, il reste un partisan déterminé de la capitalisation. L'ancien député Uof est aujourd'hui associé gérant de la banque d'affaires Lazard Frères Gestion.**

grands groupes français sont, « capitalistiquement » parlant, aux mains des fonds de pension anglo-saxons, je ne vois pas très bien comment on va peser sur notre devenir économique, comment on va défendre nos modes d'organisation sociale.

**Mais la capitalisation suppose une capacité d'épargne que n'ont pas de nombreux Français...**

Les fonds de pension ne sont pas un système pour les riches – qui ont profité des belles années boursières et n'en ont pas besoin – mais pour les Français moyens et modestes, dont la capacité d'épargne est limitée. L'idée de ma loi était de les aider, soit par une incitation fiscale pour ceux qui payent des impôts, soit par une incitation directe, un abondement de l'employeur, pour les autres. C'était social. De plus, ce dispositif était au cœur du paritarisme puisqu'il reposait sur un accord entre les syndicats et les employeurs.

**Comment sécuriser les placements dans une optique de retraite ? L'affaire Enron (\*) est**

**l'exemple même de ce qui, à juste titre, fait peur aux Français...**

Enron est un bon exemple de ce qu'il ne faut pas faire. La règle de la gestion financière, c'est la diversification. On n'investit pas sur Enron, X ou Y seulement, mais dans un panier d'actions, d'obligations qui comportent une espérance de rendement et un certain niveau de risque.

Les gens ont le choix. Certains veulent un placement très sécurisé sans risques de pertes, cela existe. D'autres veulent prendre le risque de profiter davantage de l'enrichissement des marchés. Évidemment, avec un produit sans risque, le rendement est moindre. Mais la vie économique, c'est le risque et, dans une économie ouverte, la population doit réagir avec ouverture d'esprit et sens des responsabilités. Elle doit savoir ce que sont la Bourse, les actions, les marchés. La culture financière des Français doit être à la hauteur de notre grand pays, qui a toujours été en avance sur le plan des idées.

(\*) Entreprise américaine dont la faillite frauduleuse a coûté très cher à ses salariés, qui avaient placé leur épargne dans des actions Enron.

## « C'est un système inégalitaire »

**La capitalisation progresse en Europe, apparemment sans déstabiliser la répartition ; la cohabitation semble donc possible...**

L'idée que les deux systèmes puissent se compléter ne va pas de soi. De plus, le risque est grand de déboucher sur des dispositifs concurrents : l'un sur une base collective, la répartition, et l'autre sur une base individualiste ou corporative. Dans ce cas, la solidarité, qui est à la base de la répartition, se trouve très affaiblie. Ce qui reviendrait à s'engager dans le système inégalitaire que l'on connaît en Grande-Bretagne ou aux États-Unis.

Aux États-Unis, 37 millions de salariés sont couverts par un régime complémentaire par capitalisation. Heureusement que pour les autres, soit 60 % des actifs, il existe un ré-



J. GUEZISTIF AFP

**JEAN-CHRISTOPHE LE DUIGOU**

**Pour le secrétaire confédéral chargé des questions économiques à la Cgt, la capitalisation est « socialement négative et économiquement dangereuse ».**

gime de base par répartition parce que c'est l'unique ressource pour une majorité des retraités. L'expérience montre que là où existent les deux régimes, il y a toujours eu une pression à la réduction de la retraite de base obligatoire. En Grande-Bretagne, elle est tombée au niveau du minimum vital (305 € par mois).

**Pensez-vous qu'il y a une « exception française » en matière de retraite ?**

Je pense qu'en France et dans d'autres pays européens qui ont fait le choix historique de la répartition il est possible de garantir un haut niveau de retraite sans avoir recours à la capitalisation. Il faut avant tout débattre des moyens financiers à mettre en œuvre pour renforcer la répartition.

Demain, il y aura 50 % de retraités en plus. Si l'on veut qu'ils aient un niveau de vie par rapport aux actifs équivalant à celui d'aujourd'hui, il faudra bien, quel que soit le système, qu'on leur consacre 50 % de revenu national supplémentaire.

C'est-à-dire que la part du produit intérieur brut consacrée aux retraites passe de 12 à 18 %. Nous pensons que c'est au travers de la répartition, parce que c'est plus juste, que l'on doit procéder.

**Épargne et retraite sont donc deux domaines distincts...**

Pour nous, la priorité reste une répartition forte. Ensuite, le choix des salariés de différer certains de leurs revenus, notamment pour compléter leur retraite, relève de la décision personnelle. L'assurance vie remplit déjà ce rôle en France, où le taux d'épargne est de 16 %.

Je ne vois pas le besoin d'ajouter un étage supplémentaire d'épargne. La question, demain, étant donnée l'évolution démographique, va être de maintenir le niveau de la consommation plutôt que de renforcer l'épargne. Car, avec le vieillissement de la population, il existe un risque d'un affaïssement de la demande et donc de potentiels de croissance moins grands. ♦